



# Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2022-2024

---

Janvier 2022

Ensemble, avec nos réseaux,  
réinventons le service public des données

**abes.fr**

## Table des matières

<b>Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2022-2024</b> .....	3
Introduction .....	3
Politique d'accessibilité numérique .....	3
Ressources humaines et financières affectés à l'accessibilité numérique .....	3
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique .....	3
Action de formation et de sensibilisation .....	4
Recours à des compétences externes.....	4
Recrutement .....	4
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets .....	4
Tests usagers.....	4
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les procédures du marché .....	4
Traitement des retours d'usagers .....	5
<b>Relations Usagers de l'accessibilité Numérique</b> .....	5
<b>Périmètre technique et fonctionnel</b> .....	5
Recensement.....	5
Evaluation et qualification .....	5
Plans Annuels.....	5
Liste des sites .....	6

# Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2022-2024

## Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

## Politique d'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public, des professionnels des bibliothèques, que des agents internes à l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité du référent d'accessibilité et de l'équipe Ux design de l'Abes ([lux@abes.fr](mailto:lux@abes.fr)). Leurs missions sont de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

## Ressources humaines et financières affectés à l'accessibilité numérique

Un comité dédié à l'accessibilité numérique a été constitué en 2021. Une évaluation en matière de besoins humains et financiers est en cours d'élaboration, elle conduira à l'établissement d'un poste budgétaire dédié à l'accessibilité numérique.

## Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique implique une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et applications concernés, un accompagnement des agents par des actions de sensibilisation et de formation, la prise en compte de l'accessibilité numérique par les procédures de marché, les politiques de développement et des systèmes d'information et la prise en compte des demandes d'adaptation internes et externes.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels l'Abes s'appuiera pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

### Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées. Elles permettront aux agents intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Un travail exploratoire va être mené pour recenser les besoins en actions de sensibilisation et de formation.

### Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire, il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner l'Abes dans la mise en œuvre de sa politique d'accessibilité numérique. Il peut s'agir par exemple des actions de sensibilisation et de formation, des actions d'accompagnement et plus particulièrement des actions d'audits des sites web et applications concernés.

### Recrutement

Une attention particulière sera portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des agents intervenant sur les services numériques lors de la création des fiches de poste et dans le cadre des procédures de recrutement. La compétence RGAA sera intégrée dans les procédures de recrutement des développeurs informatiques.

### Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront une exigence de base. De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

### Tests usagers

Si des tests usagers sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'usagers constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap. Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

### Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les procédures du marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment. Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures seront adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA. Un travail exploratoire sera mené pour analyser les principaux contrats en cours liés au numérique et définir dans quelles conditions il convient de les faire évoluer en ce sens.

## Traitement des retours d'usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, un moyen de contact sera mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux usagers en situation de handicap de signaler leurs difficultés. Afin de répondre aux demandes, le guichet d'assistance AbesSTP est à disposition des usagers à cette adresse : <https://stp.abes.fr/node/3?origine=abescom> domaine « Accessibilité numérique »

## Relations Usagers de l'accessibilité Numérique

Les équipements logiciels et matériels des agents, que ce soit en termes de logiciels spécifiques à la réalisation des actions relevant du schéma et du plan d'actions ou en termes d'équipement bureautique pour les agents le nécessitant, feront l'objet d'évaluations spécifiques. Dans la mesure où leur coût est jugé « raisonnable » et qu'elles répondent par ailleurs aux autres exigences de l'Abes, les adaptations ou évolutions seront rendus disponibles auprès des agents pour acquérir les moyens concrets de mise en œuvre du plan d'action « accessibilité numérique » de l'Abes.

## Périmètre technique et fonctionnel

### Recensement

L'Abes gère et administre environ une trentaine de sites web et d'applications à destination du public, des professionnels des bibliothèques et des agents de l'Abes (voir liste page 6).

### Evaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte). Des évaluations rapides de l'accessibilité vont être réalisées sur l'ensemble des sites et applications concernées. Ces évaluations porteront sur un nombre restreint de critères choisis pour leur pertinence en matière d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

### Plans Annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de l'Abes.

## Liste des sites

- [abes.fr](https://www.abes.fr)
- [acces.licencesnationales.fr](https://www.acces.licencesnationales.fr)
- [bacon.abes.fr](https://www.bacon.abes.fr)
- [calames.abes.fr](https://www.calames.abes.fr)
- [cidemis.sudoc.fr](https://www.cidemis.sudoc.fr)
- [code.rdafr.fr](https://www.code.rdafr.fr)
- [colodus.sudoc.fr](https://www.colodus.sudoc.fr)
- [data.idref.fr](https://www.data.idref.fr)
- [documentation.abes.fr](https://www.documentation.abes.fr)
- [ead-bibliotheque.fr](https://www.ead-bibliotheque.fr)
- [fil.abes.fr](https://www.fil.abes.fr)
- [formations.abes.fr](https://www.formations.abes.fr)
- [idref.fr](https://www.idref.fr)
- [item.sudoc.fr](https://www.item.sudoc.fr)
- [licencesnationales.fr](https://www.licencesnationales.fr)
- [moodle.abes.fr](https://www.moodle.abes.fr)
- [orcid-france.fr](https://www.orcid-france.fr)
- [oubipo.abes.fr](https://www.oubipo.abes.fr)
- [paprika.idref.fr](https://www.paprika.idref.fr)
- [periscope.sudoc.fr](https://www.periscope.sudoc.fr)
- [projet2024.abes.fr](https://www.projet2024.abes.fr)
- [punktokomo.abes.fr](https://www.punktokomo.abes.fr)
- [qualimarc.sudoc.fr](https://www.qualimarc.sudoc.fr)
- [rdafr.fr](https://www.rdafr.fr)
- [scienceplus.abes.fr](https://www.scienceplus.abes.fr)
- [star.theses.fr](https://www.star.theses.fr)
- [status.abes.fr](https://www.status.abes.fr)
- [status-api.abes.fr](https://www.status-api.abes.fr)
- [step.theses.fr](https://www.step.theses.fr)
- [stp.abes.fr](https://www.stp.abes.fr)
- [sudoc.abes.fr](https://www.sudoc.abes.fr)
- [theses.fr](https://www.theses.fr)
- [transition-bibliographique.fr](https://www.transition-bibliographique.fr)
- [webstats.abes.fr](https://www.webstats.abes.fr)



abes ;

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur  
avenue du Professeur Jean-Louis Viala - CS 84308 - 34193 Montpellier Cedex 5 - Tél. 04 67 54 84 10